

# BULLETIN

## DU

# Syndicat Central des Agriculteurs

## DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 15 MARS**PAIEMENT DES FACTURES**

Et envois d'argent par chèques postaux

Nous rappelons à nos adhérents que les factures portant la mention « Payable au Syndicat » doivent nous être réglées dans un délai maximum de quinze jours, soit par versements directs à notre caisse, soit par mandats-poste à notre ordre, soit de préférence en opérant les versements des sommes qui nous sont dues dans n'importe quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Après un mois de retard nous nous réservons la faculté de faire encaisser ces factures par la poste sans autre avis, en ajoutant les frais d'encaissement qui sont assez élevés. En cas de retard plus considérable nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à raison de 0 fr. 50 par cent francs et par mois.

Les observations ci-dessus relatives aux échéances de paiement des factures s'appliquent également et même tout particulièrement à celles payables chez nos agents.

En cas de paiement par chèque postal, prière de toujours indiquer *au verso du talon du mandat*, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande.

**Demandes de Renseignements**

Nous renouvelons l'avis donné déjà bien des fois que toute demande de renseignements doit être accompagnée d'un timbre-poste de 0.25 pour la réponse. Bien entendu il ne s'agit pas ici des commandes qui nous sont passées par correspondance, mais, nous le répétons, des demandes de renseignements seulement.

**LA SITUATION****LES ENGRAIS**

Après des jours très agités où nous avons vu la livre anglaise atteindre le prix de 105 fr., une réaction l'avait ramenée assez vite jusqu'à 97. Mais depuis 3 ou 4 jours le mouvement inverse a repris et nous voici aujourd'hui jeudi devant le prix de 104 fr. Il en résulte que le cours du nitrate subit aussi lui pour sa représentation en francs les mêmes oscillations, et qu'après avoir pu ramener nos prix de 134 fr. 50 à 130 fr., nous voici remontés à 138 fr. 50 toutes nos conditions usuelles, mais pour une quantité fort limitée que nous avons pu retenir sur la

base d'un prix qui n'est même plus praticable actuellement.

Il est vraiment fâcheux pour nos syndiqués qu'ils ne nous aient pas fait connaître plus tôt leurs besoins alors que nous aurions pu arrêter des quantités un peu rondes à 30 fr. de moins par 100 kilos. Nous reconnaissons que la situation actuelle toute d'ordre financier est bien faite pour dérouter l'agriculteur. Si notre franc était accepté au dehors pour sa valeur au pair, nous paierions le nitrate de soude aujourd'hui à peine 34 fr. les 100 kilos, prix qui n'a rien d'exagéré en lui-même.

Nous aurons sûrement une hausse à subir d'ici peu sur le sulfate d'ammoniaque, car nous touchons bientôt à la fin du tonnage qui nous avait été réservé, et nous constatons dès aujourd'hui des prix beaucoup plus élevés que ceux du commencement de janvier.

Les majorations des prix de transport que les Compagnies de chemins de fer vont appliquer à partir du 10 mars prochain, ont été fixées pour les voyageurs de 47 à 50 o/o et pour les marchandises à 12 et demi pour cent. D'accord avec nos fournisseurs qui paient les transports au départ de leurs usines de Nantes et d'Angers, la majoration sera ajoutée en facture sur la base (à forfait comme pour le prix principal), de 0.15 centimes par sac.

Nous signalons à nos adhérents que les prix des engrais donnés par nous dans notre bulletin du 5 janvier sont fermes jusqu'à fin juin prochain, et que par conséquent ils n'auront pas à supporter la hausse de 1 fr. à 1 fr. 25 par sac qui atteint les superphosphates depuis le commencement de février, date à laquelle les fabricants de super ont appliqué les nouveaux prix pour tous les nouveaux contrats.

**Traitement des mauvaises herbes dans les blés par l'acide sulfurique**

Si nous pensons avoir la possibilité de faire parvenir à nos syndiqués en temps voulu les appareils à acide sulfurique qu'ils nous ont commandés, il n'en sera pas malheureusement de même, craignons-nous, pour l'acide sulfurique, comme nous l'avons déjà signalé et notamment dans notre précédent bulletin.

Le retour des touries ne se fait pas assez rapidement dans les usines et comme il est difficile de s'en procurer en fabrique, force est bien imposée à nos fournisseurs de retarder les expéditions.

Heureusement le temps froid que nous éprouvons depuis 3 semaines retarde de son côté la végétation des céréales et des mauvaises herbes, et la situation sans être bien brillante, s'améliore cependant à ce point de vue. Mais aujourd'hui quoi qu'il arrive, nous ne pouvons espérer voir exécuter tous les traitements envisagés au début de l'année.

Nous insistons à nouveau auprès de tous ceux qui ont déjà reçu leurs commandes d'acide sulfurique pour qu'ils nous retournent les touries vides sans délai.

**Le problème des baux à fermages**

Depuis longtemps, en matière de fermages, les baux de longue durée sont justement considérés comme très supérieurs aux baux à court terme.

Or, depuis quelques années, propriétaires et fermiers semblent s'entendre, à leur détriment réciproque, pour ne faire que des baux très courts, généralement 3 ans.

Encore une triste conséquence de l'instabilité de la valeur du franc. Propriétaires et fermiers craignent, s'ils prenaient un engagement de longue durée, de se trouver un jour avoir à payer ou à recevoir une monnaie légale, une valeur très supérieure ou très inférieure à leurs prévisions au moment où ils ont fait le bail.

Le résultat pratique de ces baux trop courts est désastreux. Le fermier n'étant pas sûr de profiter des avances de fonds et de travail que demanderait une bonne exploitation, n'a pas intérêt à cultiver en « bon père de famille ». Il travaille au jour le jour sans entreprendre d'amélioration sérieuse.

D'autre part, le propriétaire voit sa ferme mal entretenue diminuer chaque année de fertilité.

Pour revenir à la pratique des baux à long terme, il suffit de baser le fermage non plus sur le franc, monnaie légale dont personne ne peut prévoir la valeur dans quelques années, mais sur le cours de certaines marchandises déterminées.

Exemple : une ferme de 30 hectares, dans nos régions, était louée avant la guerre 1.800 francs, qui représentaient alors la valeur de :

2.500 kil. de blé à 25 fr. le quintal.  
1.000 kil. de bœuf à 1 fr. le kilo poids vif.

250 kil. porc à 0.70 le kilo poids vif.  
Pourquoi ne pas convenir d'un fermage représentant chaque année le cours de ces marchandises ?

Au 1<sup>er</sup> novembre 1923, en comptant le kilo de viande de bœuf à 3 fr., le kilo de porc à 6 fr., le quintal de blé à 80 fr., le fermage eût été en réalité de 6.500 francs — sous réserves de certaines réductions dont il est juste de tenir compte en raison des dépenses très élevées de la production pour l'exploitant.

A mesure que sous l'influence d'une situation économique meilleure, les cours du blé et de la viande tendront à revenir en arrière, automatiquement le prix de fermage rétrogradera proportionnellement.

L'évaluation en cours servant de base au fermage ne saurait soulever de grosses difficultés. On peut prendre pour le blé le cours de la Bourse de Nantes à une date fixée. — 1<sup>er</sup> novembre, par exemple — pour les animaux, la moyenne des prix pratiqués pendant les 2 ou 3 mois où dans la région les ventes battent leur plein.

Et ainsi, garantis tous deux contre le gros risque que leur fait courir un engagement en francs, propriétaire et fermier pourront sans arrière-pensée convenir d'un long bail à leur avantage commun.

Ce procédé est déjà employé avec succès en Normandie, dans la Sarthe, le Fi-

nistère notamment. Il serait très désirable, pour assurer une meilleure exploitation des terres et augmenter par là la richesse du pays, qu'il se développât chez nous.

Y. LE GOVAIS,  
Ingénieur agronome.

**Transport des Engrais**

M. Cassez, sénateur, a demandé à M. le Ministre des Travaux Publics quelles mesures il compte prendre d'urgence pour activer le transport par fer, du lieu de production à destination, des scories de déphosphoration nécessaires à l'agriculture et commandées depuis des mois, des stocks importants disponibles ne pouvant être transportés faute de matériel roulant.

En réponse l'Administration fait connaître que les grands réseaux de chemins de fer viennent d'être invités à assurer avec la plus grande régularité les fournitures du matériel nécessaire au transport des engrais, afin que les agriculteurs puissent recevoir leurs commandes d'engrais en temps utile pour leur permettre d'effectuer leurs travaux de printemps dans les conditions les plus favorables à la production agricole.

**SAVONS**

Nous pouvons disposer, pour promptes commandes, d'une petite quantité de savon de Marseille, 72 % huile, de très bonne qualité, provenant d'un marché avantageux et nous permettant de le faire livrer au prix de 330 francs les 100 kilos, livraisons en caisses de 100 morceaux de 400 grammes, soit 40 kilos.

**SULFATE DE CUIVRE  
BOUILLIE AZUR  
SOUFRE SUBLIME**

Les cours sont en nouvelle hausse, et nous nous trouvons aujourd'hui devant les prix suivants :

Sulfate de cuivre..... 210 fr.  
Bouillie azur..... 190 fr.  
Soufre sublimé..... 93 fr.

**SEMOIR A MAIN  
A LA VOLÉE PERFECTIONNÉ**

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare  $\frac{1}{2}$  à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 65 fr., Nantes.

## Courroies à boeufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour boeufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à boeufs, soit pour charettes, soit pour couples.

## Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Crésyl Henry, en bidons de 1 litre 5 fr.  
Crésylol, en bouteilles de 1 litre... 4.50

Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

## L'Elevage intensif des Veaux et Porcs

4 fr. 50 l'Exemplaire

## PLANTS DE CHATAIGNIER

La Commission départementale d'encouragement à la culture du châtaignier nous informe qu'elle peut encore disposer de plusieurs milliers de plants d'un an, choisis, de 15/40 c/m, provenant des pépinières de Montrevaux, au prix de 7 francs le cent, port dû, mais emballage gratuit.

Les commandes doivent être adressées, accompagnées de leur montant, à la Préfecture, au nom de M. Savreux, chef de la 1<sup>re</sup> division.

Nous sommes à la disposition de nos adhérents, comme les années précédentes, pour transmettre leurs commandes et leurs versements à la Préfecture de la Loire-Inférieure.

## Dépôt de remonte d'Angers

### Achat de chevaux

en Mars et Avril

1<sup>o</sup> Chevaux de selle 1/2 sang, nés en 1920 (cuirassiers, dragons, artilleurs selle);

2<sup>o</sup> Chevaux de selle de 5 à 8 ans, particulièrement qualifiés (en nombre limité);

3<sup>o</sup> Chevaux d'attelage, traits légers, moyens, lourds, de 4 à 8 ans.

Itinéraires. — 3 mars, Nantes, Concours hippique; 6 mars, Segré, Lion d'Angers, Nort-sur-Erdre; 10 mars, Ligné; 11 mars, Plessé; 13 mars, Saint-Etienne-de-Montluc; 14 mars, Savenay; 15 mars, Sainte-Pazanne; 22 mars, Angers, Dépôt; 8 avril, Angers, Dépôt; 15 avril, Frossay, Saint-Père-en-Retz; 16 avril, Montoir-de-Bretagne; 23 avril, Pont-Rousseau, Le Pellerin; 26 avril, Angers, Dépôt.

Voir les affiches pour les heures.

## Les déclarations de la récolte de vin en 1923

et les disponibilités pour la vente

durant l'exercice 1923-1924

La récolte dernière, déficitaire dans toutes les régions, sauf dans le Midi et l'Algérie où elle avait été assez abondante, se trouve à peu près moyenne dans son ensemble et s'élève, d'après les chiffres publiés à l'« Officiel » du 22 décembre 1923 : pour la France, à 56.982.933 hectolitres et pour l'Algérie à 10.186.330 hectolitres ; au total, 67.169.263 hectolitres.

L'année 1923 se classe donc parmi les

années moyennes, ainsi que je l'avais indiqué avant les vendanges, en la comparant à celle de 1909 qui eut à peu près la même importance et la même répartition avec un stock de vins des récoltes antérieures plus considérable.

J'appelle moyennes les récoltes comprises entre 50 et 66 millions d'hectolitres, qui laissent 40 à 46 millions d'hectolitres disponibles pour la vente, avec une consommation en franchise de 15 millions d'hectolitres environ.

Depuis que la production est déclarée chaque année, c'est-à-dire à partir de 1907, les récoltes moyennes ont été celles de 1909, 1911, 1919, 1921 et 1923 ; les grandes récoltes supérieures à 66 millions sont celles de 1907, 1908, 1912, 1914, 1920 et 1922 ; les petites récoltes, inférieures à 50 millions d'hectolitres, sont celles de 1910, 1913, 1915, 1916, 1917 et 1918. Sur 17 années on compte 6 grandes récoltes, 6 petites et 5 moyennes.

Les stocks, à la propriété des récoltes antérieures, s'élèvent, en France, d'après les déclarations, à 5.439.755 hectolitres. En les ajoutant aux qualités enlevées de chez les récoltants pendant la campagne de 1922-1923, on obtient 49.632.153 hectolitres. Ce total retranché des existences au début de l'exercice, 71.136.129 hectolitres, laisse un solde de 21.503.976 hectolitres ; c'est la consommation en franchise ou non taxée.

Elle est un peu inférieure à mon évaluation, 23 millions ; et la différence provient exclusivement des « autres départements » principalement de ceux produisant des eaux-de-vie où la distillation au vignoble, très réduite depuis la loi du 30 juin 1916, qui a supprimé la liberté des bouilleurs de cru, n'a pas retrouvé son importance de jadis. On sait, en effet, que dans la consommation en franchise entrent les quantités de vins disparues par la distillation chez les bouilleurs de cru. Les vins que les vigneron ne brûlent plus, augmentent d'autant les disponibilités pour la vente. Il est à craindre que la loi du 28 février 1923 n'améliore pas cette situation. Cependant les eaux-de-vie de vin, débarrassées de la concurrence des alcools d'industrie, que l'Etat, détenteur unique de ces derniers, a refusé de céder pour la consommation de bouche, ont retrouvé en 1923 des débouchés et des prix qu'on ne connaissait plus depuis de longues années. Aussi ces eaux-de-vie valent actuellement plus de 700 francs les 86 degrés, soit environ 8 à 900 francs l'hectolitre et les 100 degrés, alors qu'avant la guerre elles étaient tombées à 150 francs et même au-dessous, tandis qu'à la même époque, les alcools d'industrie se payaient 45 francs.

Les bouilleurs de profession, les distilleries coopératives et les ateliers de distillation ont brûlé cette année environ 4 millions d'hectolitres de vin, quantité qui a allégé sérieusement un marché encombré. Si les distillateurs avaient été assurés contre la concurrence possible, à un moment donné, des alcools industriels ils auraient, à n'en pas douter, vu les bas prix des vins, livré à la chaudière une quantité beaucoup plus considérable de vins ; les eaux-de-vie n'auraient peut-être pas atteint 900 francs mais la crise viticole eut été arrêtée plus tôt. C'est certainement à la distillation de ces 4 millions d'hectolitres qu'est due, en partie, la hausse sur les vins qui s'est produite en fin de campagne ; ce qui prouve bien qu'avec une situation favorable aux eaux-de-vie, la viticulture française n'aurait jamais connu de crises.

Cette constatation confirme une fois de plus, l'exactitude de l'appréciation que j'ai formulée en 1900 et que je n'ai pas cessé de soutenir depuis, au sujet de l'influence capitale de la distillation, sur le marché des vins.

J'espère que les intéressés trop longtemps attardés à combattre les causes secondaires des crises, s'efforceront de les prévenir en obtenant pour les eaux-de-vie naturelles, la place qui leur revient dans la consommation de bouche.

Avant le vote définitif de la loi sur le Carburant national, la Fédération des Associations agricoles de la Gironde, que j'ai l'honneur de présider, avait émis le vœu, le 16 mars 1923, que : « Les alcools vendus ou mis en vente pour la consommation de bouche proviennent exclusivement de la distillation des vins, mares, cidres, poirés et fruits frais, circulant sous le couvert de l'aquit blanc ».

Certains viticulteurs des autres régions, au lieu de se joindre à leurs collègues bordelais pour concentrer les efforts de la viticulture vers la réalisation de ce vœu, préférèrent réclamer diverses mesures dont quelques-unes n'auraient eu qu'un effet insignifiant sur le relèvement du prix des vins à la propriété, en supposant que le Parlement eût consenti à les voter. Tel est le cas de l'abaissement du droit de circulation et des tarifs de transport ; l'élévation des droits d'entrée sur les vins espagnols. Dix mois plus tard, la question des alcools de bouche en est exactement au même point sans qu'on puisse prévoir à quelle date elle aura une solution législative favorable à nos intérêts.

En attendant, la production des eaux-de-vie naturelles n'ayant pas été suffisante pour approvisionner le marché, les commerçants demandent aujourd'hui à l'Etat de leur livrer des alcools d'industrie sous le prétexte qu'ils ne trouvent plus d'eaux-de-vie naturelles, mais probablement parce qu'ils les leur faut payer trop cher... Le Gouvernement ne les écouterait pas sans doute et voudrait assurer au contraire aux eaux-de-vie naturelles un régime définitif en leur réservant la consommation des alcools de bouche, sous quelque forme que ce soit.

Pendant les trois premiers mois de la campagne 1923-1924, il a été distillé 55.000 hectolitres d'eau-de-vie de vin qui représentent environ 700.000 hectolitres de vin livrés à la chaudière. Que cette proportion se maintienne pendant toute la campagne, les cours resteront fermes longtemps, à la satisfaction des producteurs et du commerce régulier qui désirent la stabilité dans les prix.

Les existences déclarées en France et en Algérie « Récoltes plus stocks » s'élevant à 72.666.136 hectolitres, le coefficient des disponibilités, publié il y a un an dans ce journal, d'après la méthode Audebert, est de 0,65, ce qui donne 72.666.136 hectolitres  $\times$  par 0,65 = 47 millions d'hectolitres en nombre rond pour les disponibilités de l'exercice 1923-1924, faisant prévoir une consommation taxée de 45 à 46 millions d'hectolitres, soit 3.500.000 à 4 millions d'hectolitres par mois.

D'après la même méthode, le coefficient de la consommation en franchise est de 0,28, ce qui donnera un total de 72.666.136 multiplié par 0,28, égale 20 millions d'hectolitres en nombre rond. Pour les raisons indiquées ci-avant, je ne crois pas que cette consommation dépasse 18 millions d'hectolitres.

Dans les disponibilités, le Midi entre pour 22 millions ; la Gironde, 3 millions 500.000, les autres départements, 14 millions, soit pour la France 39.500.000, et l'Algérie (importation en France) pour 7.500.000 hectolitres, au total 47 millions.

Ainsi les sept départements à grand rendement, que baigne la Méditerranée : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Constantine, Alger et Oran, laisseront ensemble pour la consommation taxée, en France, 29 millions 500.000 hectolitres, soit 51 hectolitres par hectare qu'ils cultivent en vigne, alors que les 72 autres départements viticoles, sans la Gironde, ne disposeront pour la consommation taxée que de 14 millions d'hectolitres par hectare, soit trois fois moins.

A une demande de 47 millions d'hectolitres, le Midi et l'Algérie offrent 29.500.000 hectolitres, soit près des deux tiers, laissant pour le reste de la France, compris la Gironde, un débouché de 17.500.000 hectolitres.

Il s'en est donc fallu de peu que la campagne 1923-1924 ne se présentât avec un excédent de production qui eût entraîné la prolongation de la crise. Sans nul doute, c'est à la récolte réduite de 1923 dans les « autres départements », qu'est due la fin de cette crise, mais la distillation des 4 millions d'hectolitres dont il a été parlé y a beaucoup contribué.

On oublie trop souvent, en effet, dans certains milieux viticoles, que c'est à l'extension exagérée prise par la culture des vignobles à gros rendements, à l'extrémité Sud de la France et loin des centres de consommation du vin, que sont dus aujourd'hui, comme il y a vingt ans, les encombrements passagers du marché des vins. Dans les années où les 73 autres départements viticoles ont une mauvaise ré-

colte, il n'y a pas de crise ; mais dès que ces départements ont une récolte satisfaisante, l'offre est supérieure à la demande d'une consommation taxée moyenne et la baisse des cours s'ensuit dans toute la France.

En 1900, ces 73 départements cultivaient, en vigne, une superficie de 1.273.645 hectares. En 1921, ils n'avaient plus que 880.000 hectares, en diminution de 390.145 hectares, soit 30 % environ. Je rappellerai qu'en 1875, l'étendue des vignes dans ces mêmes départements était de 1 million 983.447 hectares.

Les obligations et les restrictions imposées aux viticulteurs par les nombreuses lois votées depuis 1907, notamment la déclaration des récoltes, la limitation de la fabrication des piquettes, la surtaxe du sucre des vendanges, et surtout les atteintes portées à la liberté des bouilleurs de cru, ont contribué certainement, avec les mauvaises récoltes et les crises répétées, à écarter de plus en plus la culture de la vigne des « autres départements » à petits rendements.

Pour éviter la disparition complète du vignoble dans ces départements, il serait grand temps de ne plus exposer les vigneron aux ennuis d'une législation tracassière inspirée par le désir de supprimer les crises viticoles. Il est possible que certaines mesures demandées actuellement par les viticulteurs méridionaux aient leur raison d'être dans cette région. Il est logique que l'Etat le leur accorde, mais sans les étendre aux viticulteurs du reste de la France, qui ne demandent rien sinon qu'on les laisse tranquilles. Il en est ainsi de la suppression complète du sucrage, de la fabrication des piquettes et de la prohibition de la vente des vins à faible degré.

OCTAVE AUDEBERT,

Ingénieur agricole, ancien Président de la Société d'Agriculture de la Gironde. (Revue de Viticulture).

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

### Culture retardée de la pomme de terre

Nos marchés de consommation, notamment le marché parisien, reçoivent d'octobre à juillet, d'assez grosses quantités de pommes de terre nouvelles, dites de « primeur », considérées pendant l'hiver et le printemps comme produits de luxe, en raison des cours élevés qu'elles obtiennent. Le gros appoint leur est fourni par l'Algérie, l'Espagne et l'Italie.

La pomme de terre « prime » française en ce qui concerne le Midi et particulièrement la région du Var dont la production est peu importante, n'arrive sur nos marchés qu'au début d'avril.

Les pommes de terre nouvelles trouveraient de ce fait, de novembre à janvier, notamment sur le marché parisien, d'excellents débouchés que nos agriculteurs pourraient facilement s'approprier en tenant, lorsque les conditions sont favorables, la culture retardée du précieux tubercule.

Sur l'initiative des Services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, des essais de cette culture ont été entrepris l'an dernier sur certains points de la côte Sud bretonne, donnant d'excellents résultats à nombre d'agriculteurs qui avaient su choisir des variétés appropriées à la demande du marché parisien.

La « Royal Kidney » par exemple a obtenu aux Halles Centrales de Paris, en novembre 1923, des prix variant de 180 à 220 fr. les 100 kilogrammes. Ceux-ci peuvent être considérés comme encourageants par le producteur qui n'a à prévoir, comme frais supplémentaires pour cette culture, que l'entreposage des semences dans une chambre frigorifique, durant 5 mois de l'année.

**Généralités.** — Les quelques considérations suivantes résultant des observations faites sur les cultures d'essai de l'an dernier, pourront être retenues en vue de la mise au point pour l'avenir de ces cultures retardées.

Ces dernières visent l'obtention de tubercules dont la vente aura lieu au moment le plus favorable, c'est-à-dire en no-

vembre-décembre, avant les gros arrivages d'Algérie et d'Espagne.

Leur réussite repose sur les possibilités suivantes :

1° Trouver des terrains suffisamment humides dans un climat assez tempéré, permettant aux plants de pomme de terre de lever rapidement et de se développer en saison estivale, de manière à terminer leur végétation avant les gelées précoces d'automne.

2° Maintenir les tubercules de semence en état de vie latente jusqu'en juillet et août, époque des plantations.

La première condition se rencontrera dans les basses vallées de nos fleuves, de la Loire en particulier, dans les terres de marais assainis (région de Dun-sur-Auron (Cher), de la Double, etc.), et d'une manière plus générale dans les terrains profonds et frais bordant les fleuves et rivières, le long des côtes de l'Ouest et du Sud-Ouest, dans certaines îles ou presqu'îles du littoral.

La seconde condition est résolue facilement par la conservation des tubercules de semences dans les chambres des entrepôts frigorifiques qu'on rencontre aujourd'hui dans la plupart des régions du pays. (1)

(A suivre).

## LES RÉCOLTES

### CÉRÉALES

Le temps froid du mois de février a été accueilli très favorablement par la culture. Les blés sont suffisamment avancés pour être à l'abri d'une forte gelée, et par ailleurs les mauvaises herbes se développent moins rapidement dans les champs.

Toutefois nous avons entendu quelques plaintes sur l'état d'avancement des blés semés en dernier temps. Cela n'a rien d'étonnant, la température n'ayant pas été très favorable à une végétation rapide au moment de la levée.

Les marchés sont peu animés, vu la rareté des offres de la culture. La fermeture de la Bourse de Paris tant aux opérations du marché réglementé qu'aux affaires traitées librement, n'a pas donné les résultats espérés par le Ministère de l'Agriculture et les cours se sont maintenus sur les marchés de province aux taux cotés à la date de la fermeture, c'est-à-dire, le 18 février.

Le prix de Fr. 102 les 100 kilos gares départ, semble être le prix moyen payé dans notre région par la minoterie qui continue à prendre tous les petits lots qui lui sont offerts par les commissionnaires. La farine vaut 132, et les sons toujours rares en disponible, se traitent de Fr. 60 à 62.

Les autres céréales ont fait des bonds en avant. Les seigles valaient au marché libre de Paris de mercredi Fr. 87 à 88 ; les orges de brasserie 114 à 116. Les orges de mouture 87 à 88 ; les avoines Fr. 66 à 68 et les blés noirs n'étaient pas obtenables à moins de Fr. 97 à 98 départ Bretagne, gares grands réseaux.

Les produits divers si utilisés aujourd'hui pour la nourriture du bétail ont été eux aussi atteints par la hausse, et nous devons faire toutes réserves sur la possibilité de nous procurer aujourd'hui ceux qui nous seraient demandés en dehors des suivants pour lesquels nous prions nos adhérents de se reporter au tableau de notre 3<sup>e</sup> page, 4<sup>e</sup> colonne.

Riz Saïgon n° 2.

Farine basse de riz.

Manioc en cossettes (quantité minime).

Coprah en pains.

Tourteaux Arachides Rufisque.

Tourteaux Palmistes.

Tourteaux issues de riz.

Pour tous ces produits du reste, comme pour tous les autres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix que nous indiquons seulement à titre de renseignements.

(1) Les essais de conservation effectués en 1923 ont eu lieu dans l'entrepôt frigorifique de la Compagnie d'Orléans de la gare de Paris-Ivry (Cie des Transports frigorifiques).

## VINS

La facilité plus grande dans le placement de nos vins de pays, récoltes 1922 et 1923, signalée dans notre dernier bulletin de quinzaine, s'est accentuée depuis, et les prix ont progressé surtout pour les muscadets 1923, lesquels, d'après les renseignements particuliers, mais sûrs, qui nous parviennent des vigneron de la Sèvre, auraient atteint le prix de Fr. 500 la barrique de 225 litres, marchandise nue bien entendu, pour des vins très réussis et non sucrés. Ces achats nous semblent faits en vue de la mise en bouteilles. La consommation courante, vu les hauts prix, se contente de vins de qualité moindre, provenant de coupages divers permettant d'avoir un prix de revient moins élevé pour la vente de la chopine. Les gros plants semblent devoir suivre aussi eux le mouvement, du moins les 1923. Mais les détenteurs tiennent bon à des prix que le commerce n'ose aborder, car à la parité on trouve encore assez facilement des muscadets de 1922 qui se placent aujourd'hui de Fr. 200 à 220 suivant qualité et degré.

## OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

### OFFRES

21. — A vendre, chien d'arrêt, bleu d'Auvergne, dressé, 6 ans. Prix à débattre.

22. — A vendre, une machine à vapeur de 7 à 8 HP. Modèle 1918, marque Libaudière. Bon état.

23. — A vendre pour cause double emploi, un appareil à traction pour vigne, marque Chauveau, de Jonzac. Etat neuf.

24. — Œufs à couvrir Leghorn blanches primées exposition Nantes. Grande origine, et Brokel-Houdan.

25. — A louer, à prix d'argent pour la Toussaint 1924, une ferme de 12 hectares, comprenant : terres labourables, prairies, plus 2 hectares de vigne à ½ fruits. Ferme sise au nord de la Loire, à 10 kil de Nantes.

26. — A louer à ½ fruits, pour septembre ou novembre 1924, une ferme d'environ 30 hectares, sise commune de Saint-André-des-Eaux. Terres labourables, prairies, vignes, verger.

27. — A louer à ½ fruits ou à prix d'argent et pour le 1<sup>er</sup> novembre 1924, une ferme de 10 hectares, comprenant terres labourables, prés, pâtures et châtaigneraie. Ferme située à 10 kil. de Nantes.

28. — A vendre : Boutures de Gaillard 157 ; Gaillard rouge 194 et 2 ; Seibel 880 ; Castel, Couderc.

29. — A vendre, voiture anglaise et plusieurs charrettes ainsi qu'un moulin à eau, le tout en très bon état.

30. — A vendre, bon coupé d'occasion, mais en bon état.

31. — A vendre, une forte charrette à bœufs. Bon état.

32. — A vendre : 1° Charrette fourragère, état neuf pour petit cheval ou âne, 190 fr.; 2° coupé ¾, très bon état, 375 fr.; 3° Installation complète acétylène pour 12 becs, 450 fr.; 4° chiot épagueul breton, 5 mois, bien racé, 90 fr.; 5° chiotte pointer, 5 mois, parents parfaits, 100 fr.

33. — A vendre lapins angoras blancs.

34. — A vendre très bon foin de luzerne et paille de première qualité.

35. — A vendre : 1° Deux chiens courants, 2 ans ; 2° une très bonne vache bretonne, 8 ans.

36. — A vendre ensemble ou séparément et en bon état, une pompe aspirante et foulante montée sur bâti fer (débit 2.000 litres environ) et un manège à cheval.

37. — A vendre Verrat Yorkshire-Large White, 14 mois, très prolifique.

### DEMANDES

11. — On demande ménage pour le Maine-et-Loire, l'homme jardinier, soignant cheval, femme basse-cour.

12. — On demande à acheter d'occasion : 1° 200 mètres grillage, hauteur 0 m. 50 à 0 m. 60, mailles de 0 m. 05 à 0 m. 06 ; 2° un collier anglais, largeur 0 m. 18 à 0 m. 20, longueur 0 m. 47 à 0 m. 48.

14. — On demande à louer à prix d'argent, à proximité de Nantes ou de Saint-Nazaire, 2 à 10 hectares bonne terre avec bâtiments.

15. — On demande pour Sainte-Pazanne, ménage cultivateurs, pour l'exploitation sous la direction du propriétaire, d'une ferme de 30 hectares.

16. — On demande une famille de cultivateurs-vignerons, composée de 4 ou 5 personnes pouvant travailler.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 29 février.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1923	>> à 102	
Seigle.....	>	87 à 88	
Avoine.....	>	68 à 70	
Orge.....	>	87 à 88	
Sarrasin.....	>	96 à 98	
Son.....	>	60 à 62	
Fèves.....	>	>> à >>	
Farine.....		>> à 132	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	80 >> à 85 >>
Paille — — — — —	75 >> à 80 >>
Foin, les 500 k. en ville	100 >> à 110 >>
Paille — — — — —	100 >> à 110 >>

### VINS

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	460 à 500
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	420 à 450
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	200 à 210
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	150 à 180

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 28 février.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs.....	1.372	1.302	4.32	3.35	2.90
Vaches.....	761	731	4.32	3.30	2.85
Taureaux....	175	175	4.02	3.25	3.00
Veaux.....	1.066	996	5.35	5.00	4.00
Moutons....	7.041	7.041	6.25	5.35	4.80
Porcs.....	2.363	2.363	6.30	6.00	5.8

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	375 >>
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	360 >>
Bleu pâle.....	330 >>
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ¾ caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.	

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres.....	350 >>
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	352 >>

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	88 >>
l'estagnon de 5 k.....	45 >>
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	66 >>
l'estagnon de 5 k.....	34 >>
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	76 >>
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	63 >>
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 >>
Chaux menue, ou zendre de chaux.....	35 >>
Chaux agricole, mélangée.....	72 >>
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 >>

Sacs facturés, mais repris même prix. Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux. 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

### Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire. 57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire. Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type

Java.....	161 >>
Brisures de riz 1 et 2.....	manq.
Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k.	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	72 >>
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	manq.
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)	90 >>
Manioc en farine (sacs de 80 k.)	manq.

Pour porcelets. Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains.....	92 >>
Arachides Rufisque extra blanc...	manque
Arachides Rufisque blanc (sacs de 80 k.).....	90 >>
Palmiste en farine (sacs de 80 k.)	66 >>

Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Issues de riz en sacs de 100 k... 59 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Gluten de maïs.....	80 >>
Farine grasse de maïs PRIMA.....	manq.
Granulé condensé pour volailles...	76 >>
Farine de viande.....	110 >>
Poudre d'os alimentaire.....	65 >>
Farine d'os alimentaire.....	70 >>

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 50 >>

Son mélassé..... 65 >>

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays	} sauf variations } } 106 50 } } 94 50 }	87 >>
Avoine bigarrée.....		79 >>
Blé noir.....		106 50
Orge d'Algérie.....		94 50

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 51 >>  
Son mélassé Say, 50 % mélasses, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 60 >>  
Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 43 >>  
Dosages en mélasses garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Arènes

**ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT**

# VIGNES AMERICAINES



Les plus beaux plants de vigne,  
meilleur marché que partout ailleurs,  
authenticité et sélection garanties.

**Etabl<sup>s</sup> Eugène GIRAULT**

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) «-» Téléph. N<sup>os</sup> 3 et 0.75

Exposition N<sup>o</sup> Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours - Membre du Jury

**60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES**

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de  
Pieds-Mères - Champs d'expériences

Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux

C'est aux Pépinières Girault  
que vous devez nos plus belles grappes.

**VOITURES D'ENFANTS**  
OCCASIONS ET NEUVES  
ACHAT - ECHANGE - REPARATIONS  
**MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES**

**FOIRE - EXPOSITION**  
**D'ORLEANS**  
6 AU 15 JUIN 1924

AGRICULTURE      INDUSTRIE  
COMMERCE      BEAUX-ARTS

RENSEIGNEMENTS AU SECRETARIAT GEN<sup>l</sup>

**Assurances Agricoles**

**J. DURAND-GASSELIN**

3, rue Boileau - NANTES

**L'UNION**

C<sup>ie</sup> d'assurances contre l'incendie

**ZURICH**

C<sup>ie</sup> d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

**LA TAMPANOSE** est le moyen le plus sûr et le plus rapide de détruire les parasites et les insectes nuisibles des vignes. Son emploi est simple et ne nécessite aucune connaissance spéciale. Elle agit sur tous les insectes, sans danger et à la portée de tous les cultivateurs.

R. C. Rambouillet, 1.052

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>

1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES

Constructeur

Si la **VIGNE** vous intéresse, demandez la Brochure  
des **HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS**

Adressée gratuitement sur demande

Plants greffés - Producteurs directs  
Boutures greffables  
Portegreffes racinés  
Collection variétés de table

**ARBRES FRUITIERS**  
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

**E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES**  
(Loire-Inférieure) - télé. 16.03

Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRESENTANTS

**VIGNES**

**J. FOULONNEAU, Viticulteur**  
à Saint-Christophe-la-Courpie (M. et-L.)

Plants greffés, extra beaux, de toutes les  
variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.

Racines producteurs directs.  
Hybrides nouveaux.

Boutures greffables.  
Arbres fruitiers.

Toutes garanties d'authenticité et références  
demandées par les Acheeteurs.

Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil  
de fer. - Franco gares.

Prix-courant franco sur demande.

**SACS**

**LA TEXTILE FRANÇAISE**

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)

Ateliers et Entrepôts, 23 à 31, rue Henri Cochard

A actuellement à la vente, des lots très importants  
de **SACS NEUFS** et **D'OCCASION** pour GRAINS  
FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc

Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

**Si le prix de:**

**30 FR**

A L'HECTARE  
POUR VOTRE

**AZOTE**

VOUS CONVIENT

essayez

**NITRAGINE**

Demandez-nous les Copies de  
Lettres des Cultivateurs qui  
l'ont déjà employée.

**281, Rue Saint-Honoré, Paris**  
R. C. 210.636 Seine

**FABRIQUE BOUCHONS**

DE

Les meilleures qualités au meilleur prix  
SPÉCIALITÉ DE BOUCHONS SURFINS ET EXTRAS  
Marques gratuits au nom de MM. les Propriétaires

**BOUCHEUSES et RINCEUSES**  
Tout l'article de caves chez

**E. PILLORGET** 2, rue Guépin  
- NANTES -  
Compte Postal. 5649 - Tél. 15.06

Nous engageons les Agriculteurs  
et Viticulteurs à s'assurer contre  
les accidents du travail pour leur  
personnel salarié et les personnes  
de leur famille (loi du 15 décembre  
1922), et contre tous accidents cau-  
sés par leurs bestiaux, chevaux et  
voitures, à la

**C<sup>ie</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES**

REPRÉSENTÉE  
à NANTES, 1, rue Affre, par  
MM. L. FAULDEL et H. DEVORSINE

à ANGENIS et canton  
de CHAMPTOCEAUX par  
M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES  
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

EN QUOI CONSISTE  
LE NOUVEAU TRAITEMENT  
DES RHUMATISMES  
DE L'INSTITUT ANTIARTHRITIQUE

Ce nouveau médicament qui révolutionne  
depuis plus d'un an la médecine de l'arthri-  
tisme est entièrement différent de tout ce qui  
a été fait jusqu'ici et a sur ses prédécesseurs  
des avantages immenses. Il permet d'attaquer  
le mal au point même, articulations ou mus-  
cles, où celui-ci provoque la plus grande dou-  
leur. Il pénètre en effet directement à travers  
les tissus, tandis que les médicaments absor-  
bés par la bouche, en partie détruits par la  
digestion, sont disséminés à tout l'organisme  
et arrivent en quantité insuffisante au point où  
ils devraient produire un effet thérapeutique.

On comprend, dans ces conditions, l'extraor-  
dinaire efficacité d'une telle méthode qui a de  
plus pour elle de n'être nullement douloureuse,  
d'être absolument inoffensive et étant très  
rapide dans ses effets, d'être d'un prix très  
modique, la mettant à la portée de toutes les  
bourses. L'Institut Antiarthritique de Nantes  
fonctionne au 4 de la rue Dobrée. Le prix de  
la consultation n'est que de 10 francs. Les  
malades seuls ou accompagnés de leur médecin  
habituel peuvent s'y présenter de 9 h. à midi  
et de 2 h. à 6 heures.

**COFFRES-FORTS BAUCAE**

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES  
Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes  
de Coffres-Forts

Tout le monde Peintre  
avec

**la Peinture Bourey**

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE  
EN TOUTES NUANCES ET EN BOÎTES  
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :  
**DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Mallard**

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX → BAISSÉ DE PRIX

**ALAMBIC COYAG - Nantes**  
14, rue Brasjour  
- SON MODÈLE 1921 -  
de plus en plus simplifié, se recommande par son  
rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

**UNIVERSEL EN SACHET TRIQU** COÛTE 75 FR. FRANCO  
RAPPORTÉ 20 FR. PAR JOUR

ÉTABLISSEMENT TRIQU & MONTGEROU (S.-M.)

R. C. Corbeil 2.385. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES